



Le mot du Directeur



Cher(e)s retraité(e)s,

L'avenir de votre Régime de retraite sera un sujet majeur avec une volonté partagée par tous, de pérenniser un modèle social solide et exemplaire depuis plus de 80 ans. Par ailleurs, nos services en ligne sont en constante évolution pour accélérer, simplifier et sécuriser vos démarches. Cette année plusieurs fonctionnalités ont été ajoutées à votre Espace personnel : l'authentification à double facteur pour garantir une protection maximale de vos données personnelles, ainsi qu'une messagerie sécurisée pour centraliser tous vos échanges avec les services des Caisses. Et enfin, en point d'orgue, un nouveau site internet institutionnel complet et intuitif sera mis à disposition des assurés en début d'année 2027. Bonne lecture.

Bertrand CROVETTO
Directeur des Caisses Sociales de Monaco



ACTUALITÉS

ALLOCATION SOCIALE AUX RETRAITÉS

Les Conseils d'administration des Caisses Sociales de Monaco ont modifié les dispositifs actuels d'aides sociales aux retraités, accordées par leurs Régimes.

Ainsi, l'Allocation pour conjoint et l'Allocation exceptionnelle de rentrée ont été remplacées par une **Allocation Sociale aux Retraités**, répondant à de nouvelles conditions d'attribution.

- ➡ Si vous remplissez les conditions d'éligibilité de cette nouvelle allocation, vous recevrez un formulaire vous permettant de formuler votre demande en **novembre 2026**. Le dossier complet de votre demande devra être retourné dans les 3 mois de l'émission du formulaire.
- ➡ Pour sa première année de mise en œuvre, son montant est fixé à 600 € par bénéficiaire.



Pour en savoir plus : ☎ Tel : +377 93 15 41 42 ✉ Email : retraite-allocations@caisses-sociales.mc



ALLOCATION MUTUELLE

Si je suis retraité CMRC, je peux sous certaines conditions, bénéficier d'une Allocation mutuelle pour m'aider à supporter le coût de mon contrat de complémentaire santé.



Plus d'informations sur notre site internet caisses-sociales.mc > Retraité CAR-CMRC > Allocations sociales

VALEURS DE POINTS CAR & CMRC

Revalorisation des points de retraite CAR et CMRC à partir du 1er octobre 2026

Les Comités de la CAR et de la CMRC ont décidé de fixer la valeur du point retraite à :

22,27 € pour le **POINT CAR** (+1,6%)

1,64 € pour le **POINT CMRC** (+3,91%)



Le saviez-vous ?

Afin de garantir le paiement de ma pension de retraite, il m'est demandé en fonction de ma situation et de mon lieu de résidence, de fournir régulièrement un document attestant de mon existence.



Plus d'informations sur notre site internet caisses-sociales.mc : Retraité CAR-CMRC > Retraite de base CAR > Pension directe > Paiement



VALEUR ANNUELLE DU POINT DE BONIFICATION

0,1397 € (+27%)

Versement : novembre 2026

FOCUS : REPRISE D'ACTIVITÉ EN RETRAITE ANTICIPÉE

Je suis retraité de moins de 65 ans et je souhaite reprendre une activité :

Je déclare cette activité auprès du Service Retraite pour vérifier que le cumul avec ma pension est autorisé.

ACTIVITÉS INCOMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

- Activités de gestion, de direction ou de gérance pour le compte d'une société à objet commercial
- Toute activité professionnelle avec emploi de personnel

PLAFOND DE REVENUS COMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

Plafond annuel 2026 : 11 681,28 €

Si l'activité envisagée ne respecte pas le plafond de revenus ou entre dans l'une de ces catégories :

- Le paiement de la pension sera interrompu pour la durée de l'activité, et jusqu'à 65 ans au plus tard.
- Les sommes indûment perçues devront être remboursées.



IMPORTANT :



Je suis soumis à un contrôle périodique



La transmission de la feuille d'imposition et de tout autre justificatif sollicité est obligatoire

MES INFORMATIONS PERSONNELLES

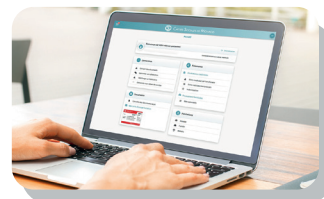
Tout changement de situation pourrait modifier mes droits.

Je signale immédiatement toute modification de ma situation :

- Changement de situation de famille, déménagement, reprise d'une activité ...



NOUVEAU : Je peux modifier mes informations personnelles en ligne (web ou application mobile) depuis mon Espace personnel > Mon profil



En vertu des dispositions de la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, relative à la protection des données personnelles, vous disposez notamment d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur notre Politique de protection et de traitement des données personnelles, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée de notre site internet ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données - Tél. : (+377) 93.15.49.22 - Mail : dpo@caisses-sociales.mc ou par courrier : Caisses Sociales de Monaco – Délégué à la Protection des Données - 11 rue Louis Notari, 98000 Monaco.

CONSEILS PRATIQUES



LETRE D'INFORMATION ASSURÉS

Retrouvez l'essentiel des informations utiles relatives à vos démarches concernant :

- Les Prestations médicales CCSS
- Les Allocations Familiales

Sur notre site internet ou en flashant ce QRCode



MON ESPACE PERSONNEL

JE ME CONNECTE !



**SIMPLE
PRATIQUE
SÉCURISÉ**

Mes démarches en ligne
sans me déplacer

caisses-sociales.mc

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play



DEMANDE D'ATTESTATION EN LIGNE : PLUS SIMPLE & PLUS RAPIDE

Si j'ai besoin d'une attestation, je peux en faire la demande en ligne depuis mon Espace personnel assuré.

NOUS CONTACTER



SERVICE RETRAITE

Flor-offices

10, rue princesse Florestine

Rez-de-chaussée

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 12h00 - Sans RDV



retraite@caisses-sociales.mc



Tél. : (+377) 93.15.49.59



Caisses-Sociales-de-Monaco



caisses-sociales.mc



info-retraite.mc

Je pense à communiquer mon numéro d'immatriculation lors de mes échanges

LES CAISSES SOCIALES DE MONACO S'ENGAGENT



Les Caisses Sociales de Monaco s'engagent avec l'obtention du Label Monaco Welcome en mars 2017 et la signature du Pacte National pour la Transition Énergétique en octobre 2019

